

Paris, le 12 avril 2016

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale, chargé du premier degré

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs, les enseignants du
premier degré de l'enseignement public.

Affaire suivie par :
Honorine ZOUNON
DE2 -Pièce 2032
Honorine.zounon@ac-paris.fr
01 44 62 41 92

Objet : Mobilité des enseignants du 1er degré public - phase
interdépartementale.

Mouvement complémentaire par ineat – exeat – Rentrée scolaire 2016.

Référence : Note de service du ministère n°2015-185 du 10-11-2015 publiée
au bulletin officiel n°9 du 12 novembre 2015.

Annexe : Fiche de demande d'intégration sur l'académie de Paris.

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

La présente note a pour objet de préciser les modalités de l'organisation du
mouvement complémentaire pour le département de Paris, au titre de la rentrée
scolaire 2016.

Le mouvement complémentaire permet de résoudre les situations particulières
de rapprochement de conjoints non satisfaites ou inconnues lors du mouvement
interdépartemental.

Les situations des personnels enseignants atteints d'un handicap ou celles d'un
conjoint handicapé, ou de son enfant reconnu handicapé ou gravement malade
sont également prises en compte.

Toutes les demandes d'ineat, accompagnées des pièces justificatives
nécessaires sont à adresser par voie hiérarchique et renvoyer à l'adresse
suivante :

Rectorat de Paris
Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public
Bureau DE2 - pièce 2032
12 boulevard d'Indochine 75019 Paris
Date limite de réception : le 12 mai 2016 délai de rigueur.

**L'enseignant souhaitant intégrer le département de Paris par voie d'ineat
doit faire parvenir à sa direction académique d'origine :**

- un courrier adressé à Madame ou Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur
Académique des services de l'Education Nationale du département d'origine,
demandant l'exeat du département ;

- un courrier adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris ;
- la fiche de renseignements jointe en annexe, accompagnée des pièces justificatives nécessaires citées ci-dessous.

La direction académique du département d'origine transmettra par la suite à l'académie de Paris les pièces justificatives :

- le courrier de demande d'inéat
- une promesse d'exeat, un avis différé ou sous réserve ;
- une fiche de synthèse informatisée ;
- la fiche de renseignements jointe en annexe, accompagnée des pièces justificatives nécessaires et citées ci-dessus.

1- Demandes d'inéat au titre du rapprochement de conjoints ou de la résidence de l'enfant :

Pour la situation à caractère familial ou/et civil :

- photocopie du livret de famille et/ou extrait de naissance de l'enfant ;
- attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité ou extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS et avis d'imposition commune ;
- attestation de reconnaissance anticipée établie le 1^{er} janvier 2016 au plus tard ;
- certificat de grossesse ;

Pour la situation professionnelle du conjoint :

- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires ou des chèques emploi service) ;
- pour les personnels de l'éducation nationale, une attestation d'exercice ;
- attestation d'inscription auprès de Pôle emploi en cas de chômage et une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à vérifier l'ancienne activité professionnelle du conjoint ;
- autres activités :
 - Profession libérale : attestation d'inscription auprès de l'URSSAF, justificatif d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés (R.C.S) ou au répertoire des métiers R.M etc.... ;
 - Auto-entrepreneur : déclaration RSI, avis d'impôt sur le revenu (catégorie BIC ou BNC) ;
- en cas de suivi d'une formation professionnelle, joindre une copie du contrat de travail accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire.

Pièces justificatives à fournir par les enseignants à l'appui d'une demande au titre du rapprochement de la résidence de l'enfant :

- photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- décisions de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- en cas d'autorité parentale unique, la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance, ainsi que toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille, etc...).

2 - Demandes d'ineat au titre du handicap (la procédure concerne les personnels titulaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade), les enseignants concernés doivent prendre avec le médecin de prévention du département d'origine.

Un dossier est à constituer comprenant :

- une lettre de demande de bonification au titre du handicap, explicitant la (les) raison(s) pour laquelle lesquelles la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou malade ;
- la pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (selon les conditions décrites au paragraphe II.3.1.12 de la Note de service n° 2015-185 du 10 novembre 2015) ;
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- s'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces relatives au suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

3 - Demandes d'ineat dans le cadre d'une situation exceptionnelle sur le plan social et/ou médical :

Les enseignants qui souhaitent faire valoir une situation exceptionnelle sur le plan social et/ou médical doivent prendre contact avec le service des assistances sociales du personnel ou le service du médecin de prévention de leur département d'origine.


Antoine DESTRES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Annexe (pour demande d'ineat) Rentrée 2016

Veuillez transmettre l'annexe dûment complétée au rectorat de Paris-
Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public (DE)
Bureau DE2 - Pièce 2032 -12, boulevard d'Indochine 75019 Paris

Les justificatifs à fournir, indiqués dans la note ci-jointe doivent être transmis en autant d'exemplaires que de vœux formulés.

Les demandes doivent être transmises obligatoirement à votre service gestionnaire de votre département.

NOM :	Prénom	Né(e) le
Nom de jeune fille :		
Affectation 2015-2016 :		
Adresse personnelle :		
N° de téléphone :		Courriel :
Département(s) sollicité(s) dans la limite de 6 vœux :		
1).....		2).....
3).....		4).....
5).....		6).....

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

Motif de la demande :
<input type="checkbox"/> rapprochement de conjoint <input type="checkbox"/> motif médical <input type="checkbox"/> situations particulières
<input type="checkbox"/> barème au mouvement 2016 :

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Situation familiale :
<input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> autres
Nombre d'enfants âgés de moins de 20 ans à charge, au 01/09/2016

Situation professionnelle au moment de la demande :
<input type="checkbox"/> Instituteur (trice) <input type="checkbox"/> professeur (e) des écoles <input type="checkbox"/> Echelon au 31/12/2015 :
<input type="checkbox"/> Inscription sur la LA de direction d'école : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Position administrative : <input type="checkbox"/> activité <input type="checkbox"/> disponibilité <input type="checkbox"/> détachement
<input type="checkbox"/> congé parental <input type="checkbox"/> congé de longue maladie
<input type="checkbox"/> congé de longue durée

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat, à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département.

A

le

Signature de l'intéressé (e)